Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902951-20251205-202539-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN
Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.
Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON
Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE
Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT
Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

* * *

2025-39 : DELEGATION ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATIF MONTANT LIGNE DE TRESORERIE

La délibération du Conseil Municipal 2020-18, prise lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020, précise, à l'alinéa 18, que le montant maximum d'attribution relative à la réalisation de lignes de trésorerie est de 100 000 €,

Compte-tenu des investissements en cours pour la construction de la salle polyvalente, il y a lieu de modifier le plafond indiqué, pour l'établir à 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour l'adoption du nouveau plafond.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,
Lynda JAOUEN